



A4H2

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €

Siège social : 39 rue de grenelle

75007 PARIS

810 293 662 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à onze heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Hugues DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Hugues DE PEYRELONGUE, usufruitier de	300 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, usufruitière de	300 parts
- Mademoiselle ALIENOR DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Mademoiselle ARIANE DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Monsieur ARTHUR DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Mademoiselle HELOÏSE DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts

soit un total de

1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Hugues DE PEYRELONGUE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport d'activité de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 15 499.46 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à | -15 499.46 € |
| sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de | 76 704.87 € |
| qui ressortira ainsi à 61 205.41 € | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :

- Hugues DE PEYRELONGUE

Désignation de l'entreprise <u>A412 SC1</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>39 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS</u>											
SIRET <u>81029366200021</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>											
										Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	1 696 030	030	342 865		1 353 165			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	1 696 030	048	342 865		1 353 165			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	38 850	070			38 850			
		Autres * (3)	072	1 870	074			1 870			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	414 452	086			414 452			
	Charges constatées d'avance *		092	561	094			561			
	Total II		096	455 733	098			455 733			
	Total général (I + II)		110	2 151 762	112	342 865		1 808 897			
PASSIF										Exercice N 1	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132	76 705		
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136				(15 499)		
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142				62 205		
Provisions pour risques et charges										Total II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			33 587			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			2 150			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		)	172	3 505		
	Comptes courants d'associés				173				1 672 395		
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174				35 055		
	Total III				176				1 746 692		
Total général (I + II + III)										180	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	406 157		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A4H2 SCINéant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	{	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services *		217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	147 810		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	{		dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :		242	21 549		
	Impôts, taxes et versements assimilés	{		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	7 530		
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254	43 042		
		dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	{			
	{		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	72 121		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	75 689		
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	91 188		
	Produits exceptionnels (IV)					290			
	Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	{				
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(15 499)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	15 499		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sixtes)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
				JEI (44. sixtes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralité Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septuies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641					
Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	15 499
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * 6 029 dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	15 499

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD